

PAR COURRIEL

Montréal, le 8 mars 2021

[REDACTED]

N/Réf. : AI2021-146

**Objet : Demande d'accès à des documents détenus par la Commission de toponymie**

[REDACTED]

La Commission de toponymie a bien reçu votre demande d'information datée du 16 février 2021. Après analyse, nous vous transmettons par la présente les documents auxquels vous pouvez avoir accès conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez donc ci-joints les documents concernant le changement de nom du Lac Gilbert, anciennement Étang Place.

Nous vous avisons en outre que les renseignements personnels qui se trouvent dans ces documents ont été caviardés conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de la *Loi sur l'accès*,

[REDACTED]  
Émilie Rousseau  
accés.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Documents  
Note explicative (avis de recours)  
Articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*